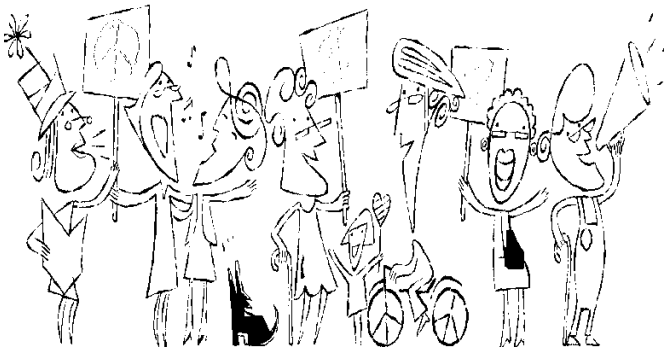


## Pas de retraite pour le *Travail invisible* !

Combien de fois avons-nous entendu l'expression *Depuis que les femmes travaillent...* comme si le phénomène était récent. Or, pour l'historienne Micheline Dumont, cette expression est un mensonge né de la révolution industrielle. Dans les faits, les femmes ont toujours travaillé. C'est que leur *travail invisible* au sein du foyer est devenu plus visible sur le marché du travail contemporain.<sup>1</sup>

« J'ai cumulé davantage d'années de bénévolat que d'années de travail. »<sup>1</sup>



### Bref rappel historique

Le marché du travail s'est constitué à partir de normes masculines et du rôle assigné aux hommes dans la société, pourvoyeurs de la famille, exclusivement habilités à agir dans la sphère publique et occupant une position de domination dans toutes les sphères de la société. Le marché du travail salarié, constitué au début du capitalisme industriel - XVIII<sup>e</sup> et début du XIX<sup>e</sup> siècle - s'est organisé autour de la production marchande de biens et de la vente de la force de travail en échange d'un salaire, lequel est devenu le critère de reconnaissance de ce qui est considéré comme un travail productif et ayant une valeur économique. Ainsi, le travail de reproduction biologique et sociale accompli par les femmes dans la sphère domestique a été exclu, marginalisé, en dépit du fait que ce travail constitue la base de la société et de son économie. Le marché du travail s'est ainsi développé selon les « principes organisateurs de **séparation** – des travaux d'hommes et des travaux de femmes - et de **hiérarchisation** – un travail d'homme vaut plus « cher » que le travail d'une femme ». C'est ce que l'on nomme la **division sexuelle du travail** constitutive du **patriarcat**, un système de domination masculine, d'extorsion du travail

<sup>1</sup> Labonté, Nathalie, « Entretien avec Micheline Dumont à l'occasion du trentième anniversaire de l'Intersyndicale des femmes, juin 2007 », *Journal SFPQ (Syndicat de la fonction publique du Québec)*, mars 2008.

domestique ou du travail gratuit des femmes, de contrôle du corps, du temps et de la vie des femmes.<sup>2</sup>

Selon une évaluation faite par les Nations unies au début des années 1990, à l'échelle mondiale, les femmes accomplissent 67 % des heures de travail, gagnent 10 % du revenu mondial, constituent les 2/3 des analphabètes du monde et possèdent moins de 1 % des propriétés dans le monde. En 2006, 41,2 % des femmes sont vulnérables parce qu'elles sont pauvres ou sans famille.<sup>3</sup>

Le travail non rémunéré, ou dit invisible, comprend le travail domestique, les soins aux proches ou autres et le bénévolat en général.

### **Le travail domestique**

Le travail domestique comprend les tâches non rémunérées accomplies dans un ménage, effectuées pour soi-même ou au bénéfice de personnes autonomes ou non : conjointe ou conjoint, enfants ou autres adultes. Il touche l'ensemble du travail *invisible* accompli au foyer : entretien du foyer et des vêtements, confection des repas, courses, etc. Traditionnellement, il est accompli par les femmes. Sur le marché du travail, ces dernières exercent souvent des emplois, sous-évalués et mal payés, dans les services, dans l'éducation et la santé, le textile et l'agroalimentaire, emplois qui sont le prolongement du travail domestique. Au moment de la retraite, certaines d'entre elles souhaitent s'engager dans la collectivité, dans des activités sociales, politiques ou de loisir, afin d'y consacrer du temps qu'elles n'ont souvent pas eu antérieurement.

---

<sup>2</sup> Fédération des femmes du Québec (FFQ) (2006). *Comment le libre-échange et la libéralisation affectent de façon spécifique le travail des femmes*. Outil de formation, p 16-18. Disponible sur le site [www.ffq.qc.ca](http://www.ffq.qc.ca)

<sup>3</sup> Association féminine d'éducation et d'action sociale (Afeas) (2007). *Du soutien concret pour les personnes âgées et une reconnaissance tangible de travail des aidantes et des aidants*, mémoire déposé dans le cadre de la Consultation publique sur les conditions de vie des personnes âgées, septembre, p. 7

### Estimation du travail non rémunéré

La valeur de cette contribution a été comptabilisée à diverses reprises, mais au Canada, elle ne l'a pas été depuis 1992. À ce moment, Statistique Canada estimait que ce travail non rémunéré représentait entre 34,0 % et 54,2 % du Produit intérieur brut (PIB), soit entre 235 et 374 milliards – incluant le bénévolat. Pour une femme au foyer à temps plein avec des enfants, cela représentait entre 24 351 \$ et 30 025 \$ par année.<sup>4</sup>

De son côté, l'Organisation des Nations unies (ONU, PNUD, 1995) estimait à 11 000 milliards \$ US la valeur annuelle du travail *invisible* et non rémunéré des femmes à travers la planète.

En 2006, au Canada, le travail bénévole des 65 ans et plus s'élevait à 3,1 milliards \$, comparativement à leur contribution fiscale qui était de 2,2 milliards \$ (Statistiques non ventilées selon le sexe).

En 2008, au Québec, 360 000 personnes âgées de 55 ans et plus consacrent 2,5 millions d'heures par semaine à aider une personne proche et 22 % des personnes de 60 à 69 ans s'occupent d'une personne en perte d'autonomie (statistiques non ventilées en fonction du sexe).<sup>5</sup>

### Le rôle parental

S'occuper des autres fait partie du rôle traditionnel des femmes. Les femmes âgées ont assumé leur rôle parental auprès des enfants depuis le moment de leur naissance jusqu'à l'âge adulte, assurant leur développement personnel et social, veillant quotidiennement à leur entretien, à leur santé et au suivi des travaux scolaires. À la retraite, elles sont au centre des solidarités familiales, car elles deviennent alors le « pivot » familial entre d'un côté leurs parents et, de l'autre, leurs enfants et leurs petits-enfants. La relation préférentielle mère-fils a fait place à une relation préférentielle mère-fille. Les grands-parents, surtout les grands-mères, **apportent un appui** à la réalisation professionnelle de la mère exprimant ainsi une solidarité intergénérationnelle.<sup>6</sup>

<sup>4</sup> Relais-Femmes (2007). *Penser l'économie autrement*, déjà cité.

<sup>5</sup> Ces deux dernières statistiques sont tirées de *Préparons l'avenir avec les aînés* (2008). Rapport de la consultation publique sur les conditions de vie des aînés, p.28. Rapport disponible sur le site du Ministère de la famille et des aînés [www.mfa.gouv.qc.ca](http://www.mfa.gouv.qc.ca)

<sup>6</sup> Attias-Donlut, Claudine, « Les grands-mères au centre des solidarités familiales », dans Charpentier, M. et A. Quéniart (dir.) (2009). *Vieilles, et après ! Femmes, vieillissement et société*, Les Éditions du remue-ménage, p.189 à 205.

### **Les aidantes « naturelles » ou personnes proches aidantes**

On définit une personne proche aidante comme étant une personne qui apporte des soins et du soutien à une autre personne qui ne peut prendre soin d'elle-même. Le terme fréquemment utilisé d'aidante « naturelle » est remis en question, car un tel qualificatif « renforce les statuts prescrits pour les femmes, revalorise une conception passéiste de la famille traditionnelle, veut recréer un soi-disant équilibre présent dans la nature, tend ainsi à « biologiser » le social et méconnaît la réalité urbaine moderne » (CSF, 1999). Selon le Réseau canadien pour la santé des femmes, les femmes prodiguent plus de 80 % des soins non rémunérés, un grand nombre d'entre elles étant des aînées qui, elles aussi, ont besoin de soins. Ce rôle de dispensatrice de soins auprès de personnes adultes non autonomes, de façon temporaire ou permanente, les oblige à jongler avec une panoplie de problématiques, et ce, très souvent sans support : soutien émotif, soins personnels d'hygiène ou soins médicaux requis, gestion des finances personnelles, travaux ménagers chez les adultes à domicile, accompagnement chez le médecin ou autres professionnels des soins de santé, etc.<sup>7</sup>

De plus, pertes d'emploi, ruptures de couples et recrudescence de maladies mentales non prises en charge par l'État ajoutent au fardeau des parents, très souvent des mères. Le virage ambulatoire a contribué largement à augmenter les responsabilités des proches aidantes, car les sorties accélérées des centres hospitaliers (CH), notamment les congés de maternité précoces et les chirurgies d'un jour, déversent sur la famille ou sur les proches les soins naguère dispensés par les centres hospitaliers.

La désinstitutionnalisation en santé mentale et le maintien à domicile des personnes de tous âges, ayant des limitations fonctionnelles ou atteintes de la maladie d'Alzheimer, augmentent le poids dévolu aux proches aidantes. Pendant ce temps, l'État fait des économies et profite largement de ces services, puisque les personnes que supportent les proches aidantes n'ont pas à être prises en charge par le réseau institutionnel.

---

<sup>7</sup> Voir Afeas, *Positions sur le travail non rémunéré, dit « invisible »*. Reformulation 2004.

### Quelques données et références relatives aux personnes âgées

Au Québec, de 2004 à 2006, l'espérance de vie des femmes atteint 82,9 ans et celle des hommes 78 ans.<sup>8</sup>

En 2007, 87,8 % des personnes de 65 ans et plus demeurent dans leur domicile personnel ou communauté. Quand elles ont besoin d'aide, ce sont des *aidantes*, dans 70 à 85 % des cas, le plus souvent des conjointes de 65 ans et plus.<sup>9</sup>

### Des bénévoles aînées engagées socialement

Tant Simone Pennec<sup>10</sup> que Michèle Charpentier et Anne Quéniart<sup>11</sup> nous montrent que, pour les femmes aînées qu'elles ont rencontrées, la retraite, « C'est le début d'un temps nouveau ! ». Les aînées d'aujourd'hui, plus instruites, ayant eu moins d'enfants que leur mère, possèdent plus de ressources, une meilleure santé et une espérance de vie accrue. La recherche de Simone Pennec, menée auprès de femmes dont la majorité avait plus de 50 ans, montre « *que les engagements des femmes sont plus fortement marqués que ceux des hommes par la porosité entre les univers considérés collectivement comme privés ou publics* » (p.153). Les projets de retraite des aînées attestent d'un fort désir de pratiques nouvelles et d'engagements collectifs tournés vers la communauté. Elles veulent changer des choses, que ce soit dans des associations ou des luttes et mouvements sociaux. Ces engagements gagnent en visibilité lorsqu'ils font irruption sur la place publique au travers de marches, d'occupations de sites ou de résistances collectives. L'auteure précise cependant que « *si l'on considère les objectifs des associations et le type d'actions menées, la reproduction des répartitions sexuées des rôles sociaux reste prégnante* » (p.154).

Pour Anne Quéniart et Michèle Charpentier, il semblait important de faire reconnaître la contribution des femmes aînées dans la sphère publique. Si « *être une femme aînée au Québec signifie très souvent vivre seule et pauvrement* » (p.169), il est d'autant plus important de souligner que les aînées choisissent traditionnellement d'œuvrer dans des sphères d'activités peu ou pas rémunérées. Les auteures soulignent que leurs pratiques d'engagement pourraient bien s'être

<sup>8</sup> Rapport de la consultation publique sur les conditions de vie des aînés, (2008). Cité plus haut, p.25

<sup>9</sup> Cf. Réseau québécois d'action sur la santé des femmes (2007). *Le virage ambulatoire : ce qu'en pensent les femmes âgées*, octobre.

<sup>10</sup> Pennec, Simone (2009). « Des générations de femmes aux multiples engagements : du quotidien à la longue durée », dans *Vieilles, et après !*, cité plus haut, p 139 à 165.

<sup>11</sup> Quéniart, Anne et Michèle Charpentier (2009). « Agir, changer les choses, c'est être dans la vie ! : origine et sens de l'engagement chez des femmes aînées », dans *Vieilles, et après !*, p.167-189.

déroulées au sein de mouvements sociaux, du mouvement communautaire ou encore d'instances locales, telles garderies, écoles, etc. Il s'agit donc d'une participation peu reconnue dans la société, dans des espaces considérés comme non politiques. Toutefois, le bénévolat dans une visée altruiste et le militantisme dans une visée de changement social et politique ont pour elles des frontières très fluides.

Les 24 femmes rencontrées par Charpentier et Quéniart étaient âgées de 65 à 87 ans, la moyenne se situant autour de 70 ans. Elles ont grandi dans des familles où l'entraide était une valeur primordiale et où les parents et leur entourage montraient de l'ouverture à certaines valeurs (éducation, liberté de pensée, etc.). Ces aînées bénévoles peuvent consacrer 15, 30 ou même 60 heures à leurs diverses implications (groupes de femmes, groupes d'aînés, groupes multi-âges et mixtes, partis politiques) où elles occupent des fonctions diverses, de téléphonistes à présidentes, de trésorières à organisatrices d'événements. Elles arrivent même à prendre la parole publiquement...

Ajoutons que l'engagement bénévole des aînées, social ou politique, ne débute pas avec la retraite; il date souvent du jeune âge (jeunesse étudiante catholique, scoutisme, etc.). Il se juxtapose aussi à d'autres expériences bénévoles, militantes ou professionnelles. Les femmes aînées rencontrées estiment que leur militantisme doit s'attaquer au fonctionnement même de la société, viser les inégalités ou les injustices, et ce, au sein de divers groupes à portée politique. Elles veulent faire partie de celles qui contribuent à faire changer des choses, qui agissent pour trouver des solutions et résoudre des problèmes concrets. Elles mettent donc de l'avant une vision collective du changement social et, ce faisant, elles poursuivent leur engagement comme citoyennes et veulent continuer et non pas abdiquer.

### **Pistes d'action**

En ce qui concerne le *travail invisible*, comment est-il possible de modifier les perceptions et institutions pour faire en sorte que ce travail compte ? L'Association féminine d'éducation et d'action sociale (Afeas) travaille sur cette question depuis sa fondation en 1966. Certaines avancées sont déjà faites. Ainsi, le recensement canadien contient maintenant des questions relatives au temps passé auprès des enfants, des personnes aînées ou consacré aux travaux ménagers. Il conviendrait également d'ajouter une question relative aux activités reliées au

travail bénévole qu'il entraîne ou au bénévolat en général.<sup>12</sup> Soulignons qu'en 2001, l'Afeas a créé la *Journée du travail invisible* qui continue de se tenir chaque année le 1<sup>er</sup> mardi d'avril.

Pour donner une valeur au travail non rémunéré dit *invisible*, il importe d'abord de reconnaître socialement et économiquement le travail domestique et maternel.<sup>13</sup>

La reconnaissance monétaire du travail non rémunéré des femmes (ou des hommes) auprès des proches (personnes adultes malades, handicapées ou en perte d'autonomie) passe par un soutien financier tangible pouvant prendre différentes formes et s'inscrire à l'intérieur de certaines balises. Ainsi, une compensation financière aux proches ne doit pas devenir un prétexte pour enlever ou refuser des services. On ne doit pas s'attendre à ce qu'une personne assure des responsabilités de soins 24 heures par jour, sept jours par semaine. Le soutien financier aux personnes proches aidantes ne saurait remplacer, non plus, le remboursement des frais médicaux, le coût des équipements ou de l'adaptation d'un logement ou d'une voiture, les frais de transports aux rendez-vous médicaux, etc. que nécessite la personne soignée.<sup>14</sup> Parmi les mesures envisagées par plusieurs organismes, il y a une bonification du Régime des rentes du Québec, l'ajout de crédits d'impôt remboursables et, pour les personnes encore sur le marché du travail, des modifications au *Code du travail*, à la *Loi sur les normes du travail* et à la *Loi sur les maladies professionnelles et les accidents de travail* afin d'améliorer la situation des personnes aidantes.

Si le travail bien rémunéré reste la meilleure stratégie en vue de l'autonomie économique des femmes et d'une retraite convenable, la réflexion de fond relative au travail non rémunéré des

---

<sup>12</sup> Afeas, *Positions sur le travail non rémunéré, dit « invisible »*. Reformulation 2004 ainsi que, *Le contenu du recensement de 2001 : les recommandations de l'Afeas*, juillet 1998.

<sup>13</sup> Voir : Bélanger, Lucie, Huguette Labrecque-Marcoux, Jocelyne Lamoureux et Louise Toupin, « La reconnaissance monétaire du travail familial », *Relations*, avril 1998 (639), p.84-88;

Afeas (2005). *Mémoire sur l'égalité*, présenté à la Commission des affaires sociales dans le cadre de la Commission parlementaire sur le concept d'égalité et de la politique en condition féminine, janvier;

Afeas (2002). *Un pas en avant ... De l'action citoyenne à l'équité citoyenne !*, mémoire présenté à la Commission des affaires sociales dans le cadre des consultations sur le projet de loi 112, *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion social*, septembre.

<sup>14</sup> Voir, Fédération des femmes du Québec (2007). *Sortir les aînées de la pauvreté, de la violence et de la discrimination : un choix de société*, Mémoire présenté à la ministre responsable des aînés dans le cadre de la « Consultation publique sur les conditions de vie des aînés », pp. 27-34 et 47.

femmes devra néanmoins être assortie de mesures concrètes qui permettent de sortir d'une pauvreté endémique à la retraite.

**Pierrette Gratton**

**Responsable régionale du comité de la condition des femmes de l'AREQ, région Laval-Laurentides-Lanaudière**